



Achat robot piscine dans le budget prévisionnel charges courantes

Par **falafol**, le **18/12/2013** à **13:03**

Bonjour,

L'achat d'un robot piscine d'un montant de 2100.00 € a été approuvé lors de notre AG en Juin 2013. Est ce une dépense à intégrer au budget prévisionnel des charges courantes 2014 (au même titre que les produits piscine ou les réparations par ex) ou bien est ce une dépense exceptionnelle qui doit faire l'objet d'un appel de fond particulier ? Pour info, le budget voté en AG ne prévoyait pas cette dépense, le financement n'a même pas été intégré à l'ordre du jour et le robot depuis a été acheté par le syndic et réglé avec l'avance travaux toiture qu'il aurait dû nous rembourser intégralement (vote en A.G)

Par **pieton78**, le **18/12/2013** à **18:08**

Bonjour,

Faut-il comprendre que l'achat du robot n'était pas inscrit à l'ordre du jour?
qu'aucun devis n'était joint à la convocation?

Vous n'avez plus qu'à attendre la prochaine A-G et ne pas approuver les comptes, ce sera au syndic a payer la facture.

Sauf que vous serez le seul à voter contre et que c'est encore vous qui aurait tord...

La copropriété c'est ça!